



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/47/228
16 juillet 1993

Quarante-septième session
Point 154 de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/47/L.55 et Add.1)]

47/228. Assistance d'urgence à Cuba

L'Assemblée générale,

Profondément préoccupée par l'ampleur des ravages et des destructions qu'a causés à Cuba le très violent cyclone qui s'est abattu sur le pays les 12 et 13 mars 1993,

Constatant avec émotion les pertes en vies humaines, la destruction de milliers de logements et les graves dégâts subis par d'importants secteurs de l'infrastructure nationale,

Sachant les efforts que déploient le Gouvernement et le peuple cubains en vue d'apporter des secours et une assistance d'urgence aux victimes du cyclone,

Notant que les efforts assidus déployés par le Gouvernement cubain pour promouvoir la croissance et le développement économiques seront entravés par cette catastrophe,

1. Proclame sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple cubains ainsi éprouvés,
2. Note avec satisfaction les efforts que le Gouvernement cubain fait pour porter rapidement secours aux victimes par ses propres moyens;
3. Rend hommage à la communauté internationale qui contribue aux efforts du Gouvernement cubain en matière d'opérations de secours et d'aide d'urgence,

4. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales, d'aider le Gouvernement et le peuple cubains à mener à bien les efforts de relèvement,

5. Demande à tous les Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organismes intergouvernementaux, d'apporter à Cuba, pour la durée de la crise et lors du processus de relèvement qui suivra, les secours d'urgence voulus pour atténuer la détresse de la population sinistrée et alléger notamment son fardeau économique et financier.

99^e séance plénière
15 avril 1993